



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2024_007_PM

EXTRAIT DU REGISTRE DES

ARRETES DU MAIRE

Objet : Autorisation occupation du domaine public « Cirque Fratelly »

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2

Vu le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que l'article R417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par Monsieur DEFORGES Emmanuel, directeur du cirque « Fratelly » sollicitant l'autorisation d'organiser une représentation sur la commune de MALLEMORT du :

Lundi 8 au lundi 15 avril 2024 inclus

ARRETE :

Article 1 : Monsieur DEFORGES Emmanuel directeur du cirque « Fratelly » est autorisé à donner une représentation sur la parcelle communale cadastrée B12 – B13 et B1205 située le long de la Durance face aux HLM, du lundi 8 au lundi 15 avril 2024 inclus. Le pétitionnaire pourra stationner les véhicules se rattachant à l'organisation de son spectacle.

Article 2 : Monsieur DEFORGES Emmanuel pourra s'installer à partir du lundi 8 avril 2024 et devra avoir libéré l'emplacement le lendemain de la dernière représentation à 14h00, soit le lundi 15 avril 2024.

Article 3 : Pour permettre l'implantation des structures et le stationnement des véhicules de l'organisateur, le stationnement sera interdit et déclaré gênant sur la partie délimitée par des barrières installées par le pétitionnaire.

Article 4 : L'organisateur sera tenu responsable des dommages causés aux installations de la commune de Mallemort par ses véhicules ou l'implantation de son chapiteau.

Article 5 : Tout stationnement sur les lieux définis aux articles 1 et 3 sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

Article 6 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Madame la Directrice des services techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- Monsieur DEFORGES Emmanuel directeur du cirque « Fratelly »

Fait à Mallemort, le 16/01/2024

Maire de MALLEMORT
GENTE Hélène

